

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MAI 2011

A 18 H 30

1. Demande d'annulation et d'abrogation des permis d'exploration de Gaz de Schiste.

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC a exercé auprès du Tribunal Administratif de Lyon un recours pour excès de pouvoir contre tous les arrêtés pris par les Maires de la zone concernée par le permis d'exploration dit « De Villeneuve de Berg » en interdisant la recherche de mines de Gaz de Schiste par la technique dite « de fracturation hydraulique ».

Bien entendu, l'arrêté pris par le Maire de Les Salelles (voir annexe) a fait l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif de LYON le 02 mai 2011.

Confirmant notre position sur les conséquences désastreuses sur notre environnement et sur les dangers pour l'avenir de nos territoires,

Confirmant la délibération du 16 février 2011 (voir annexe) prise par notre conseil municipal demandant l'annulation de l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit permis « de Villeneuve de Berg » à l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC,

Le Maire demande au conseil municipal de confirmer son opposition à cet arrêté ministériel, d'en demander l'annulation et l'abrogation auprès des autorités compétentes.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents, et demande l'annulation et l'abrogation de l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 2010 accordant un permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Villeneuve de Berg » à l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC.

2. Demande à Maître Hélène BRAS – Avocate – de représenter la commune au T.A. de Lyon suite à la requête de l'Entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC.

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC a exercé auprès du Tribunal Administratif de Lyon un **recours pour excès de pouvoir** contre tous les arrêtés pris par les Maires de la zone concernée par le permis d'exploration dit « De Villeneuve de Berg » en interdisant la recherche de mines de Gaz de Schiste par la technique dite « de fracturation hydraulique ».

Bien entendu, l'arrêté pris par le Maire de Les Salelles au nom de la commune a fait l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif de LYON le 02 mai 2011.

Le Maire informe le conseil que l'avocate Maître Hélène BRAS est spécialiste en droit publique et dans les affaires touchant à l'environnement. Il propose que ce soit elle qui défende les intérêts de la commune dans cette affaire intitulée par le tribunal Administratif « STE SCHUEPBACH ENERGY LLC c/ COMMUNE DE LES SALELLES ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents, et sollicite Hélène BRAS, avocate faisant partie de :

Société Civile Professionnelle
ROUX – LANG-CHEYMOL – CANIZARES – Le FRAPPER du HELLEN – BRAS,
Avocats à la Cour d'Appel de Montpellier,
5, rue André Michel - 34000 MONTPELLIER

pour représenter la commune de Les Salelles et défendre ses intérêts contre la requête faite par l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC, en demandant l'annulation de l'arrêté que le maire a pris au nom de la commune.